

# Conditions d'attribution

## 1/ CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions d'attribution des aides sont propres à chaque partenaire participant à l'opération « Aide au premier départ ». Pour la Ville de Metz, les conditions sont les suivantes :

- les enfants doivent être domiciliés à Metz, âgés de 4 à 17 ans et n'être jamais partis en centre de vacances,
- les aides sont réservées aux familles bénéficiaires de l'AVE-VACAF attribuée par la CAF,
- pour les fratries, l'offre n'est pas limitée à un seul enfant,
- un axe privilégié peut être donné aux vacances des enfants en situation de handicap.

## 2/ MONTANT DES AIDES

- **50 €** maximum pour un séjour de 1 à 5 jours. **100 €** maximum pour un séjour allant jusqu'à 8 jours ou 200 € maximum pour un séjour de plus de 8 jours. Ces aides sont attribuées par la Ville de Metz et le CCAS.
- **80 €** quelle que soit la durée du séjour attribués par la CAF ainsi que **l'Aide calculée en fonction du coefficient CAF** attribué selon la composition de la famille (contactez l'organisateur pour calculer l'aide accordée).
- Les organisateurs ont remis en amont les coûts des séjours.

Toutes les aides accordées par les partenaires du dispositif sont cumulables, sous réserve de remplir les conditions. Un minimum de participation de 30 € sera cependant demandé aux familles pour les séjours les moins coûteux.

☼ *Exemple :*

**pour un séjour de 14 jours à 947€, en cumulant les différentes aides (Ville de Metz/ CCAS + CAF) il restera à la charge de la famille la somme de 177€ (calculée selon le quotient familial de 596€).**

